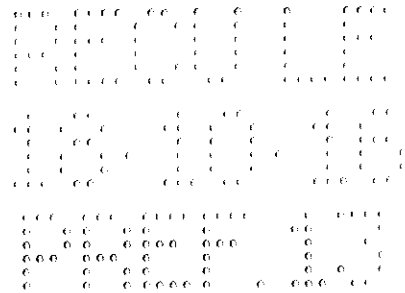




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'administration

Séance du 14 OCTOBRE 2016

Budget - Exercice 2016 : Approbation de la Décision Modificative N°1

Délibération n°03_FI_16_10_14_DM

L'an deux mille seize, le 14 octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 septembre 2016,

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- Les délibérations du Conseil d'Administration n°09_FI_15_12_11_BP_2016 du 11 décembre 2015 portant approbation du Budget Primitif 2016 et n°07_FI_16_03_25_BS_2016 du 25 Mars 2016 portant approbation du Budget Supplémentaire 2016

La Présidente,

EXPOSE

La décision modificative n°1 de l'exercice 2016 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget supplémentaire, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'ESADMM.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, ainsi que des virements d'article à articles au sein d'un même chapitre.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 nécessite les ajustements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621-23 : Combustibles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-23 : Fournitures d'entretien	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-23 : Fournitures de petit équipement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-23 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6067-23 : Fournitures scolaires	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-23 : Autres matières et fournitures	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132-23 : Locations immobilières	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6136-23 : Locations mobilières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6166-23 : Maintenance	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-23 : Autres primes d'assurance	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-23 : Honoraires	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-23 : Divers	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-23 : Annonces et insertions	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-23 : Catalogues et imprimés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-23 : Publications	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-23 : Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6241-23 : Transports de biens	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-23 : Transports collectifs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261-23 : Voyages et déplacements	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6266-23 : Missions	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-23 : Frais de nettoyage des locaux	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-23 : Autres services extérieurs	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	83 500,00 €	90 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-23 : Rémunération principale	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-23 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €
D-6616-23 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6711-23 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-23 : Autres charges exceptionnelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	82 100,00 €	114 100,00 €	0,00 €	22 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-23 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2168-23 : Autres installations, matériel et outillage techniques	326 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-23 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	186 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-23 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	326 000,00 €	326 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2316-23 : Installations, matériel et outillage techniques	93 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232-23 : Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	93 000,00 €	71 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	418 000,00 €	418 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		22 000,00 €		22 000,00 €

En section de fonctionnement, les crédits budgétaires sont augmentés à hauteur de + 22 000€ (+ 22 000€ en recettes Article R.722 Opération d'ordre, +6 500€ Chapitre 011. Charges à caractère général et + 24 000€ Chapitre 012. Charges de personnel, - 4 000€ Chapitre 66. Charges Financières, -4 500€ Chapitre 67. Charges exceptionnelles) pour couvrir la réalisation des travaux en régie (rénovation du sous-sol de la villa du Directeur Pédagogique).

Le chapitre 011. Charges à caractère général augmente de 6 500€.

Par rapport aux prévisions initiales (Budget Primitif et Budget Supplémentaire), les postes de dépenses suivants font l'objet de réajustement :

- Fournitures d'entretien (dont produits de nettoyage) : prévision initiale : 3 000€ / réajustement proposé : - 500€
- Fournitures de petit équipement (petit outillage & pièces de rechange) : prévision initiale : 13 000€ / réajustement proposé : - 2 500€
- Fournitures administratives (dont forfait maintenance et encres pour imprimantes) : prévision initiale : 9 000€ / réajustement proposé : + 4 000€
- Fournitures scolaires (matériaux et fongibles des bases techniques) : prévision initiale : 40 000€ / réajustement proposé : + 3 000€
- Autres matières et fournitures (matériaux divers et autres petit équipement) : prévision initiale 15 000€ / réajustement proposé de + 16 000€ afin de couvrir les frais de matériaux des travaux en régie
- Locations Immobilières : prévision initiale : 28 636€ / réajustement : - 5 000€ suite au décalage de la livraison des locaux de la Friche Belle de Mai
- Locations Mobilières (dont location véhicules) : prévision initiale : 29 320€ / réajustement : + 1 000€ notamment pour couvrir la location d'un rouleau compresseur pour le Workshop Bois Gravés
- Maintenance (dont maintenance informatique) : prévision initiale : 41 000€ / réajustement : + 7 000€ notamment suite à la passation du nouveau marché informatique et la maintenance de licences supplémentaires pour le logiciel Saïga
- Autres primes d'assurance : prévision initiale : 27 000€ / réajustement : - 4 500€ notamment suite à l'évolution des tarifs du nouveau marché d'assurance

- Honoraire : Transfert de crédits vers l'article Divers pour le paiement de prestations artistiques soit + 11 000€ par rapport à la prévision initiale (20 142€)
- Réajustement des crédits liés aux dépenses de communication : + 16 000€ sur les dépenses de catalogues et imprimés (notamment pour couvrir la réalisation du livret de l'organisation des études, le livret des enseignements, le catalogue des diplômés, les plaquettes pour les ateliers publics et la classe préparatoire) ; 4 600€ sur les dépenses d'annonces et insertions (diffusion) et - 7 500€ sur les publications
 - Transports de biens (notamment transports œuvres) : prévision initiale : 150€ / réajustement : + 4 100€
 - Transports collectifs : prévision initiale : 4 000€ / réajustement : - 4 000€
 - Voyages et déplacements : prévision initiale : 19 300€ / réajustement : + 4 500€ afin de couvrir les frais de déplacements des agents et des intervenants extérieurs
 - Missions : prévision initiale : 23 375€ / réajustement : + 4 500€ afin de couvrir les frais d'hébergement et de restauration des agents et des intervenants extérieurs
 - Frais de nettoyage des locaux : prévision initiale : 52 000€ / réajustement : - 5 500€ notamment suite à l'aménagement des prestations pendant la période estivale
 - Combustibles : prévision initiale : 70 000€ / réajustement : - 40 000€
 - Autres services extérieurs (prestations de services) : prévision initiale : 43 500€ / réajustement : + 20 000€ notamment pour couvrir la maintenance des dispositifs sécurité (système incendie et sécurisation du LOAD)

Le chapitre 012.Charges de personnel et frais assimilés augmente de + 24 000€, notamment pour couvrir le dégel du point d'indice dans la fonction publique (1^{ère} tranche en juillet 2016) ainsi que le reclassement des catégories B.

Le chapitre 66. Charges financières qui enregistre les charges relatives à la gestion financière diminue de 4 000€, cette somme abonde le chapitre 012.

Le chapitre 67. Charges exceptionnelles diminue de 4 500€, cette somme abonde également le chapitre 012.

En section d'investissement, les crédits budgétaires restent inchangés. Les réajustements proposés sont les suivants :

- 22 000 € du Chapitre 23. Immobilisations en cours sont virés au chapitre 040. Opérations d'ordre de transfert entre sections pour les travaux en régie
- 325 000€ de l'article 2158. Autres Installations, matériel et outillage techniques sont virés à hauteur de 185 000€ vers l'article 2183. Matériel de bureau et matériel informatique (Equipement LOAD et équipement informatique Marché TIC) et à hauteur de 140 000€ vers l'article 2188. Autres Immobilisations corporelles (Equipement du FABLAB)

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 du budget de l'ESADMM, exercice 2016, établie et présentée dans les documents réglementaires (Maquette DM annexée à la présente délibération).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de décision modificative n°1 du budget, exercice 2016 ;

Article 2 : de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est adoptée.

Fait à Marseille, le 14 octobre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le :

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

